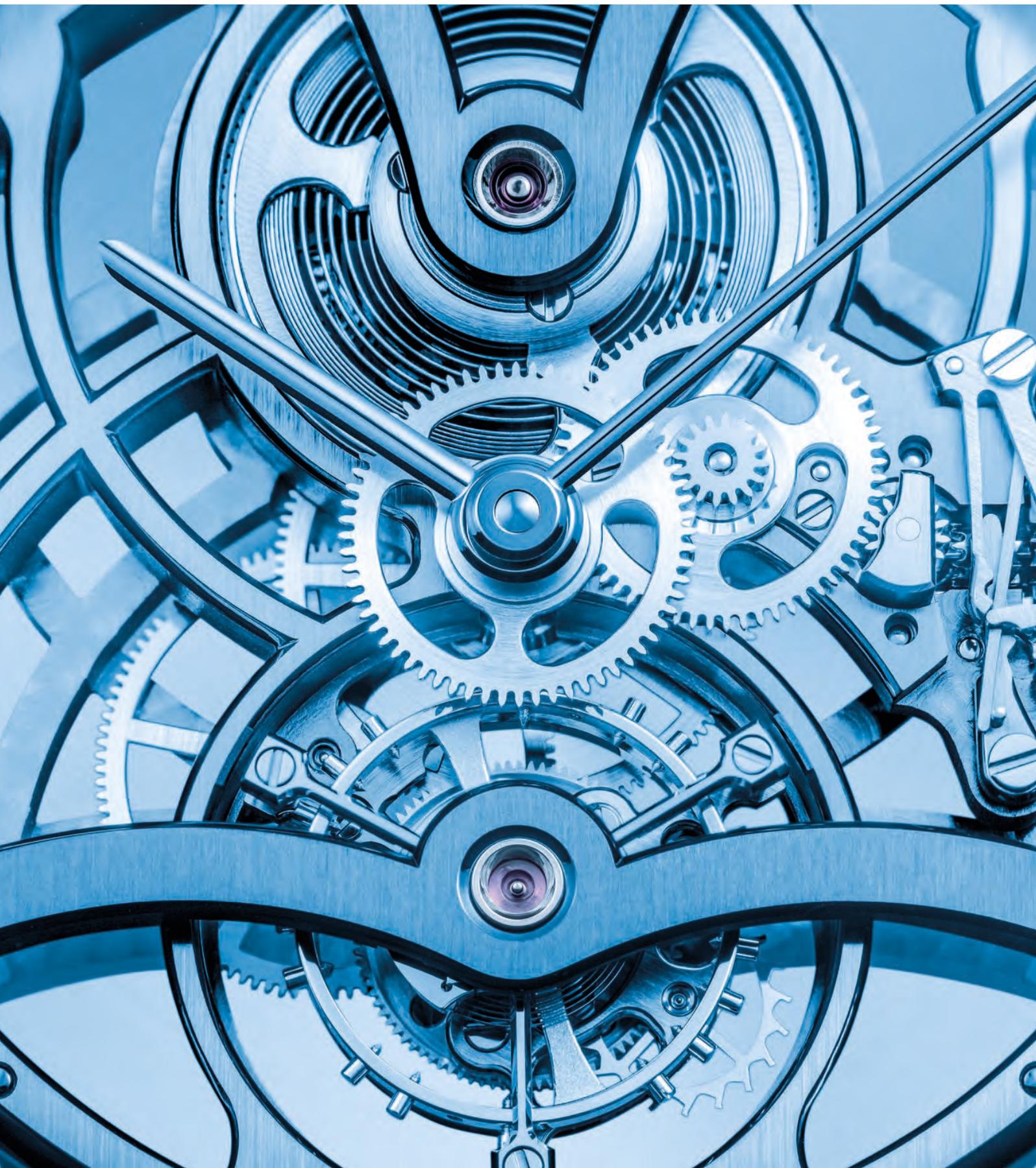




Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2019



Rapport d'activités 2019





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2020

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Lutte anticontrafaçon – A la conquête de nouvelles cibles	8
Affaires règlementaires – Séminaire juridique et prise de position	10
Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie – Réunion bisannuelle	12
Russie - Montres suisses sans QR code	14
Panorama de l'activité 2019	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	26
Normalisation	32
Prestations juridiques et économiques	33
Relations avec les autorités et les milieux économiques	35
Les centres FH à l'étranger	38
L'horlogerie suisse en 2019	40
Statistiques horlogères	42
Structure de la FH en 2019	46
La FH en 2019	48
L'Assemblée générale	49
Le Conseil	50
Le Bureau et les Commissions	51
Les Divisions et les Services	52
Le réseau des partenaires	53





Le mot

du Président



L'année 2019 s'est conclue par une légère hausse des exportations horlogères suisses, en ligne avec les prévisions annoncées en début d'exercice. Le montant total exporté s'est élevé à CHF 21,7 milliards de francs, soit une augmentation de 2,4%. Cette croissance est toutefois inégalement répartie entre les différents segments de prix, avec le haut de gamme en augmentation et l'entrée de

gamme en recul. Les volumes ont connu une forte baisse, particulièrement dans l'entrée de gamme. Etant donné les incertitudes qui règnent au niveau mondial, il est difficile d'émettre un pronostic pour 2020 à l'heure d'écrire ces lignes.

C'est dans ce contexte que la FH a mené ses activités au profit de la branche. Elle a été particulièrement active dans le domaine de la normalisation, avec la participation d'une délégation horlogère suisse riche en compétences au congrès ISO/TC 114. Les normes jouent un rôle important, d'une part, dans les relations entre partenaires industriels puisqu'ils peuvent se référer à des standards reconnus. D'autre part, ces normes adoptées formellement au niveau international facilitent les échanges, car elles diminuent, voire suppriment le risque de barrières techniques au commerce.

Faciliter les échanges reste une priorité pour la FH. Elle s'y est employée en particulier en Russie pour empêcher avec succès qu'une nouvelle réglementation ne complique le commerce de montres suisses en métaux précieux. Ainsi ces dernières, pour autant qu'elles portent le poinçon officiel suisse, échapperont au nouveau marquage imposé par les autorités russes.

Ses efforts, notre fédération ne les ménage d'ailleurs pas à l'égard des nouvelles législations en matière de protection de l'environnement. Si les objectifs climatiques sont à saluer, il faut s'assurer que les mesures envisagées puissent être mises en œuvre dans des délais raisonnables et qu'elles n'engendrent pas des contrôles qui se transforment en simples mesures protectionnistes. Cela passe régulièrement par la recherche de compromis ou d'exemptions temporaires.

Un secteur dans lequel la recherche de compromis n'a guère de mise, c'est bien la lutte contre les contrefaçons, véritable fléau qui nécessite des opérations sans discontinuer. La FH a élargi son champ d'action en s'attaquant à de nouvelles cibles, avec des interventions en Egypte et en Arabie saoudite.

En plus de ces diverses activités qui ont marqué l'exercice sous revue, vous découvrirez le programme complet de nos actions menées en 2019 dans ce rapport et je vous en souhaite une lecture enrichissante.

J'en profite pour exprimer ma gratitude envers nos membres, que nous avons plaisir à servir et qui nous soutiennent, ainsi qu'à l'égard du personnel de la FH pour son engagement et son professionnalisme.

Jean-Daniel Pasche





Les faits

marquants

L'année 2019 a été marquée par des temps forts liés à la lutte anticontrefaçon, aux substances dangereuses, à la normalisation et à l'amélioration des conditions-cadres en Russie. La FH a étendu sa chasse aux fausses montres à l'Égypte et à l'Inde, en analysant le marché et en menant des opérations sur le terrain. Parallèlement, elle a accru ses compétences en matière d'affaires réglementaires par l'engagement d'un collaborateur spécialisé et en a fait le thème de son habituel séminaire de fin d'année. Sur le plan de la normalisation, la FH a participé au congrès international ISO qui s'est tenu à Marseille et a contribué activement à la révision des normes horlogères. Finalement, et après deux ans d'intervention auprès des autorités russes, la FH a obtenu une exemption de marquage supplémentaire pour les montres suisses en métaux précieux.



Lutte anticontrefaçon

A la conquête de nouvelles cibles

Egypte

En 2019, la FH a entamé un premier programme de lutte anticontrefaçon dans ce pays nord-africain. Le tourisme joue un rôle primordial pour l'économie égyptienne et attire chaque année des millions de visiteurs. Si les vacanciers amènent des devises bienvenues et nécessaires dans cette région, ils stimulent aussi, malheureusement, le fléau de la contrefaçon.

Au vu de cette situation, la FH a proposé à ses membres de remédier à ce problème et d'intervenir sur les marchés. En l'occurrence, il s'agit des premières actions d'envergure de la FH sur ce terrain, raison pour laquelle elle s'est fixée des objectifs clairs au préalable.

Le premier d'entre eux consistait à trouver un partenaire fiable sur place permettant de suivre chaque étape de la procédure de très près. En actionnant son réseau, la FH a rapidement repéré une étude d'avocats spécialisée en matière de propriété intellectuelle et qui dispose d'une solide expérience dans l'organisation de raids. Une bonne collaboration, donnant entière satisfaction, s'est instaurée entre les deux entités.

Par la suite, la FH a réalisé une étude de marché afin de repérer les endroits les plus problématiques en matière de contrefaçon en Egypte. Les investigations visaient notamment Le Caire, Alexandrie et les villes côtières touristiques de Hurghada et Sharm El Sheikh. Au total, 52 cibles ont été analysées et 21 boutiques identifiées comme vendant de la contrefaçon. Les résultats de l'étude de marché ont permis par ailleurs de faire quelques constats tout aussi intéressants qu'inquiétants. Premièrement, les enquêteurs ont été surpris par la présence importante de montres contrefaites dans les hôtels de luxe. Dans plusieurs établissements de chaînes internationales et réputées, de grandes quantités de contrefaçons ont été trouvées. Deuxièmement, la présence de la contrefaçon horlogère est également très significative dans les magasins situés au centre-ville. Dans de nombreuses boutiques, les investigateurs ont découvert entre 100 et 500 pièces exposées ouvertement dans les vitrines. Dans certains cas, les contrefaçons étaient même présentées dans un cadre plutôt soigné, apte à induire en erreur les consommateurs de bonne foi quant à l'origine réelle des pièces.

Le doute n'est pas possible, les montres identifiées dans le cadre de l'étude de marché étaient clairement contrefaites. Une première analyse, effectuée par les investigateurs mandatés par le partenaire de la FH, était notamment basée sur le prix des pièces et des renseignements donnés par les vendeurs. Par la suite, la FH a analysé soigneusement toutes les photos récoltées et a ainsi pu confirmer définitivement le caractère contrefaisant des pièces.



En Egypte, on note une présence importante de montres contrefaites dans certains hôtels de luxe, des chaînes internationales réputées, ainsi que dans des magasins

Après avoir rassemblé les procurations nécessaires auprès des titulaires de droits, la FH a préparé le dépôt des plaintes pénales contre les propriétaires des boutiques. Dans un premier temps, la FH s'est concentrée sur quelques cibles bien visibles et vendant un nombre important de fausses montres, afin de tester la nouvelle procédure. Dans le cadre d'une jurisprudence favorable, elle aura ensuite la possibilité d'intimider les autres vendeurs et de leur envoyer des mises en demeure exigeant l'arrêt immédiat de la vente de montres contrefaites.

Inde

Depuis 2019, l'Inde est également dans le collimateur de la FH en matière de lutte anticontrefaçon. Une première action a eu lieu au port de Surate, au nord de Mumbai. Ce sont 12'000 montres contrefaisantes, dont 2'240 de provenance soi-disant suisse, qui ont été saisies par les autorités douanières. Plusieurs marques représentées au Groupement anticontrefaçon de la FH étaient concernées par cette opération des autorités, qui a été gérée sur place par un partenaire de longue date en matière de lutte anticontrefaçon, à savoir l'association néerlandaise REACT. Le bureau indien de cette institution est d'ailleurs particulièrement actif et conduit de nombreuses activités de lobbying afin de faciliter la procédure pour les titulaires de droits. En effet, la procédure douanière locale exige le dépôt d'une garantie bancaire conséquente qui n'est récupérée qu'au terme de cette dernière, qui prend elle-même plusieurs années. Pas de quoi encourager les titulaires de droit à combattre la contrefaçon dans ce pays en collaboration avec les douanes locales.

Une seconde opération a été effectuée à Mumbai sur le marché de Sutar Shawl. Des raids ont été menés dans deux locaux de stockage et ont permis la saisie de plus de 9'000 fausses montres, dont près de 4'400 pièces contrefaisant les marques du Groupement anticontrefaçon de la FH. Cette saisie ayant été réalisée par la police, il s'agissait d'une procédure pénale «standard», dont le déroulement est suivi par la FH, en collaboration avec ses mandataires locaux.

Ces actions témoignent d'un intérêt croissant des autorités indiennes pour la protection de la propriété intellectuelle et encouragent fortement la FH à continuer sur cette voie.



Opération de saisie à Sutar Shwal, en Inde



Affaires réglementaires

Séminaire juridique et prise de position



Le séminaire juridique de la FH a connu une forte affluence

Particulièrement active dans le cadre des affaires réglementaires, la FH a décidé d'en faire le thème de son traditionnel séminaire juridique qui a eu lieu le 12 novembre 2019 au Palais des Congrès de Bienne. Les thématiques abordées concernaient les évolutions réglementaires européennes sur les alliages horlogers et leurs traitements de surface, les législations équivalentes à REACH et RoHS à travers le monde, l'évolution de la législation suisse sur les produits chimiques, l'actualité dans le domaine du contrôle des métaux précieux, les évolutions de la Proposition 65 ainsi que les exigences liées au commerce de produits en cuirs de crocodiles et alligators en Californie, et enfin la mise en place détaillée d'une procédure visant à garantir la conformité par l'exemple des bracelets en cuir. Cet événement a rencontré un vif succès, rassemblant plus de 80 personnes. Les nombreuses questions et interventions des participants ont permis de constater l'intérêt des membres pour les thèmes abordés.

Au-delà de l'organisation de ce séminaire, la FH s'implique également dans la défense des intérêts de l'industrie horlogère suisse au travers de contact avec de nombreuses organisations, qu'elles soient étatiques ou non. Elle participe aussi à diverses consultations publiques liées à des thématiques pouvant avoir un impact important pour ses membres. Le cas de la prise de position publiée au sujet des substances sensibilisantes dans les cuirs et textiles en constitue un bon exemple.

L'industrie horlogère suisse a su s'adapter aux exigences de REACH, règlement de l'Union européenne, en vigueur depuis 2007, visant à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Parmi ces restrictions figurent notamment les limitations quant à l'usage du plomb et la libération de nickel. Plus récemment, la Suède et la France ont déposé conjointement une pro-

position de restriction visant les substances sensibilisantes cutanées dans les cuirs et textiles. Pour l'horlogerie, cette dernière pourrait avoir principalement des conséquences pour les bracelets de montre, qui sont nommément cités parmi la liste des articles concernés.

Les molécules proposées correspondent aux substances classées comme sensibilisantes cutanées - catégorie 1/1A/1B au sens de l'Annexe VI du règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges -, ainsi qu'une liste de colorants dispersifs allergènes définie dans le cadre du projet. Pour simplifier, ce vocabulaire technique correspond à l'ensemble des substances reconnues pour être allergènes à l'état pur, ainsi que certains colorants dispersifs utilisés dans les cuirs et textiles.

Le nombre de molécules classées actuellement comme sensibilisantes cutanées est supérieur à 1'000. Elles ne sont toutefois pas toutes utilisées par les industries des cuirs et textiles, le dossier du projet proposant une liste principale des 93 substances qui le sont actuellement. Trois options sont soumises: RO1a couvre l'ensemble des molécules citées, RO2 restreint uniquement les sensibilisants cutanés et RO3 ne restreint que les colorants dispersifs.

Le projet précise que l'option RO3 est celle qui a le rapport bénéfices/coûts le plus favorable. Il suggère toutefois de choisir l'option RO1a qui présente la meilleure réduction des risques pour la santé. Si le projet venait à être accepté, il est proposé d'accorder une période de transition de 36 mois.

Certains seuils réglementaires sont recommandés pour les molécules visées. Ainsi pour les cuirs, le formaldéhyde serait par exemple restreint à 75 mg/kg, le chrome hexavalent à 1 mg/kg et les colorants dispersifs listés seraient strictement interdits.

Afin d'étudier dans le détail les conséquences qu'un tel projet de restriction pourrait avoir pour l'industrie horlogère suisse et pouvoir défendre les intérêts de ses membres, la FH a mis en place un groupe de travail spécifique, auquel plusieurs marques ont participé.

La protection de la santé des consommateurs est une valeur fondamentale défendue par l'industrie horlogère suisse. Il a par conséquent été décidé de soutenir de manière générale le projet de restriction. Dans ce sens, l'option RO1a est effec-

tivement apparue comme le meilleur choix, mais en proposant de retirer du cadre de la restriction les substances de l'Annexe VI pour lesquelles il n'y a pas de risque avéré. Pour renforcer ce point, la problématique des techniques d'analyses a également été relevée, la plupart des allergènes dont le risque est avéré disposant de normes spécifiques permettant de déterminer leur concentration, contrairement aux autres.

Les seuils réglementaires proposés dans le cadre du projet de restriction semblent raisonnables, à deux exceptions près. Premièrement, le chrome hexavalent est déjà restreint dans les cuirs par la réglementation REACH avec un seuil de 3 mg/kg. Si cette valeur venait à être abaissée à 1 mg/kg, il serait alors difficile de garantir son respect dans les cuirs tannés au chrome et ce même avec un ambitieux programme d'analyses chimiques, en raison de la dispersion de concentrations au sein d'une même peau. Deuxièmement, l'absence totale des colorants dispersifs listés est techniquement impossible à déterminer par analyse si aucun seuil n'est fixé, et également impossible à garantir pour le fabricant. Selon les informations obtenues, il semble toutefois que ces colorants ne soient pas utilisés dans les cuirs, hormis éventuellement des finitions fortement plastifiées. Ainsi, il a été décidé de focaliser l'argumentaire sur le cas du chrome hexavalent.

Ces différents éléments ont été développés dans une prise de position que la FH a fait parvenir à l'Agence chimique européenne (ECHA) le 12 août 2019, dans le cadre de la consultation publique sur le projet de restriction. Ce document a également été repris par le Comité permanent de l'horlogerie européenne qui l'a transmis à l'ECHA le 15 août.

La consultation publique était ouverte jusqu'au 19 décembre 2019 et les deux comités d'évaluation de l'ECHA doivent à présent formuler leur opinion sur le projet, avant que la Commission européenne décide - ou non - l'adoption de la restriction.



Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie

Réunion bisannuelle

Le Vieux-Port, centre culturel et historique de Marseille, est le plus ancien site portuaire de la ville. C'est dans ce cadre pittoresque qu'a eu lieu le 24^e congrès international de normalisation ISO/TC 114 - Horlogerie, organisé par la délégation française et auquel ont participé près de 40 experts d'Allemagne, de Chine, de France, de Hong Kong, du Japon, de Russie et de Suisse.

Le message de bienvenue du président Silvano Freti était basé sur les attentes des consommateurs. D'un point de vue général, les normes changent. Initialement et principalement dédiées au contrôle de la qualité, elles évoluent en visant la facilitation des échanges dans la chaîne d'approvisionnement et intègrent une composante d'information, voire de protection des consommateurs. C'est d'ailleurs une tendance que l'on retrouve également dans les normes ISO consacrées à l'horlogerie.

Ce congrès a commencé par une journée complète de formation basée sur les directives et les procédures ISO. Celle-ci était surtout destinée aux personnes engagées dans l'une ou l'autre des fonctions ISO, telles que la présidence d'un sous-comité, l'animation d'un groupe de travail ou encore le secrétariat de ceux-ci. Cette journée a été particulièrement intéressante, bénéfique et appréciée par l'ensemble des participants.

D'une manière générale, les travaux de normalisation internationale avancent à satisfaction, néanmoins quelques fois selon le principe des petits pas. Le sujet principal a été celui des montres étanches, puisque le rapport du groupe de travail créé suite au congrès de 2017 préconisait la révision de la norme *ISO 22810 - Montres étanches*. Suite à de nombreuses discussions, la révision n'a finalement pas été lancée, au profit du maintien du groupe de travail et la continuation des activités concernant le test de condensation. Une éventuelle révision de cette norme pourrait être décidée en 2021.

Parmi les autres sujets de normalisation, les piles et batteries - y compris celles destinées aux montres et traitées dans le cadre d'un comité technique (IEC/TC 35) en liaison avec le comité ISO/TC 114- ont fait l'objet de deux résolutions, prises en rapport avec les exigences liées aux dimensions et tolérances des piles boutons.

La révision de la norme ISO 764 relative au magnétisme initiée en 2016 est arrivée à son terme et la nouvelle mouture devrait être libérée dans le courant de l'année 2020. Les dernières discussions ont porté sur la valeur minimale de résistance aux champs magnétiques, sur la méthode de test, ainsi que sur le marquage des montres résistant au magnétisme.



Les délégués réunis à Marseille pour le 24^e congrès international de normalisation ISO/TC 114 - Horlogerie

La révision de la norme concernant les traitements antireflets sur les verres de montre a également avancé significativement et cette nouvelle norme ISO 14368-4 sera publiée en 2020.

Au sujet des montres en matériaux durs, le projet de norme est arrivé à son terme. Le dernier chapitre concernant le comportement mécanique des éléments assemblés a pu être finalisé et la nouvelle norme *ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs - Exigences générales et méthodes d'essais* pourra être publiée.

Par ailleurs, le projet de norme relatif aux pendulettes radio-pilotées avance progressivement et devrait être finalisé dans le courant de l'année 2020.

Finalement, le sous-comité ISO/TC 114/SC 5 - Luminescence a décidé de retirer la norme ISO 4168 et de reprendre les éléments pertinents de cette dernière dans le cadre de la révision de la norme ISO 17514 relative aux dépôts photoluminescents. Les premiers commentaires sur ce projet de norme révisée ont été débattus et seront intégrés dans la prochaine itération, après soumission au vote.

Le dernier après-midi, les délégués ont eu l'opportunité de visiter la Compagnie maritime d'expertises (COMEX), spécialisée dans les plongées aquatiques de grandes profondeurs, avant de se donner rendez-vous pour le prochain congrès international, qui aura lieu au printemps 2021 en Chine.



Russie

Montres suisses sans QR code

Exonération de marquage supplémentaire

Durant plus de deux ans, la FH a multiplié ses interventions auprès des autorités russes afin d'obtenir l'exemption des montres suisses dans le cadre du projet de loi visant l'apposition d'un marquage supplémentaire obligatoire sur les produits en métaux précieux (QR code marqué au laser). Ce projet de loi, qui doit entrer en vigueur en 2020, a pour objectif de permettre l'identification et la traçabilité de chaque produit mis en vente sur le marché russe, qu'il soit fabriqué localement ou importé.

Outre les principes de simplification administrative, l'application des règles OMC en matière d'obstacles au commerce ou encore l'existence du signe d'identification du producteur en vigueur en Suisse, la FH a surtout fait valoir les dispositions de la convention bilatérale sur la reconnaissance réciproque des poinçons officiels sur les montres en métaux précieux, entrée en vigueur en 2013. Négociée par la Suisse dans le cadre de la procédure d'adhésion de la Russie à l'OMC, cette convention stipule précisément que les parties renoncent à tout contrôle, analyse ou poinçonnement supplémentaire des montres entrant dans son champ d'application.

Longtemps incertaine, la décision est tombée au début de l'été 2019, à l'occasion d'une visite de la secrétaire d'Etat Ineichen-Fleisch à Moscou, visite à laquelle la FH a participé. Durant les entretiens au ministère du développement économique, le vice-ministre Oreschkin a en effet confirmé l'exemption des montres suisses poinçonnées, exemption qui a ensuite été communiquée par écrit. Cette exception suisse est la seule admise dans le cadre de cette future réglementation russe et elle n'a évidemment rien d'une faveur. Aussi logique et évidente qu'elle puisse paraître, elle n'était en effet

et de loin pas acquise par définition, d'où l'engagement de la FH pour assurer la protection des intérêts légitimes de la branche.

Dans la même veine et sachant que les produits de la bijouterie ne bénéficieront pas de cette exemption, la FH a plaidé en faveur d'une procédure aussi simple que possible garantissant en priorité l'intégrité des produits, par exemple en autorisant le marquage obligatoire sur des étiquettes.

Union économique eurasienne

En 2018, l'Union économique eurasienne - Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Russie - s'est dotée d'une législation visant à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EAWU 037/2016, aussi dénommée EEU-RoHS). Pour des raisons internes à l'Union, l'entrée en vigueur de cette législation a été repoussée au 1^{er} mars 2020.

Les dispositions actuelles de EEU-RoHS s'avèrent problématiques dans deux domaines au moins: d'une part, celui relatif au champ d'application et, d'autre part, celui concernant les formalités administratives qui vont bien au-delà de celles existant par exemple au sein de l'Union européenne actuellement.

En substance, des divergences d'interprétation demeurent toujours en ce qui concerne la définition et la classification des produits, et donc quant à savoir si les montres électroniques figurent effectivement dans le champ d'application de la nouvelle législation. Corollaire, les mêmes incertitudes existent à propos des catégories de produits explicitement visés. Sur le plan



A droite, le QR code que les autorités russes veulent imposer



La délégation suisse ayant pris part à la commission mixte Suisse-Russie

administratif, la législation eurasiennne prévoit notamment l'obligation d'enregistrement des déclarations de conformité établies par le fabricant. Il s'agit là d'une réelle exception, sachant qu'aucun autre pays disposant d'une réglementation similaire ne l'exige. Sans parler des coûts et des délais administratifs supplémentaires qu'elle induit au détriment de toute la filière.

La FH est intervenue à deux reprises auprès de la Commission économique eurasiennne pour demander, d'une part, une clarification supplémentaire en ce qui concerne les produits horlogers visés le cas échéant et, d'autre part, pour la révi-

sion des procédures administratives prévues. Selon la FH, l'harmonisation des règles RoHS au niveau international doit prévaloir, ce qui signifie que l'obligation d'enregistrement des déclarations de conformité doit être abandonnée au profit du seul marquage «EAC» valable en tant que déclaration de conformité. De la même façon, la FH a prié la Commission de renoncer à tout autre procédure de test ou d'enregistrement supplémentaire des produits, sachant que celles-ci relèvent d'ores et déjà de la compétence et de la responsabilité du fabricant.





Panorama de

l'activité 2019

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2019.



Amélioration des conditions cadre

A l'instar des actions mentionnées dans la rubrique «Faits marquants», la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche. Elle est intervenue sur de nombreux marchés, que ce soit dans le cadre de négociations pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange ou la révision d'accords existants, à l'occasion de missions officielles (visites d'Etat, commissions mixtes bilatérales) ou encore suite aux requêtes émanant de membres.

Une quinzaine de marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions parmi lesquels on peut citer l'Argentine, l'Azerbaïdjan, la Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, le Mexique, l'Ouzbékistan, le Pérou, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

Conditions d'accès au marché, réglementations techniques et administratives, obstacles techniques au commerce, organisation de la distribution, protection des droits de propriété intellectuelle, voire importations temporaires, ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent quelques exemples des démarches entreprises en cours d'année.

Evolution de l'accord de libre-échange avec la Chine

Le dialogue s'est poursuivi avec la Chine, notamment à l'occasion de la visite d'Etat du président de la Confédération Ueli Maurer à Pékin en avril. Invoquant la clause évolutive de l'accord de libre-échange bilatéral, la FH a continué de plaider en faveur d'un réexamen des droits de douane définis par l'accord entré en vigueur en 2014.

La FH estime en effet nécessaire de réexaminer ces droits afin d'aboutir à une réelle libéralisation du marché chinois. Concrètement, moins d'une dizaine de positions tarifaires horlogères sont concernées, mais celles-ci comptent pour plus de 90% de la valeur totale exportée.

D'une part, la réduction supplémentaire, voire l'élimination des droits de douane sur toutes ou partie de ces positions, est en phase avec l'objectif à long terme des autorités de Pékin de rapatrier la consommation sur le marché domestique. Une telle révision s'avère d'autre part raisonnable compte tenu du faible niveau des droits finaux négociés, de l'ordre de 4 à 6% dès 2023. Enfin, elle permet de pérenniser la qualité et la proximité du service après-vente, de plus en plus sollicité au vu du volume grandissant des garde-temps en circulation sur le marché.

Get Brexit Done

L'issue du Brexit au Royaume-Uni est demeurée très incertaine tout au long de l'année 2019, période durant laquelle de nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec economie-suisse et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Après la victoire de Boris Johnson aux élections législatives de décembre, le Brexit est devenu une réalité le 31 janvier 2020. L'accord de sortie, qui porte sur les engagements financiers, les droits des citoyens et la frontière irlandaise, prévoit une mise en œuvre jusqu'à fin 2020. Durant cette période, les droits et obligations du Royaume-Uni et de l'Union européenne ne changeront pas. C'est le cas également pour la Suisse.

Avec sa stratégie *Mind the Gap* et les différents accords bilatéraux paraphés jusqu'ici, dont un accord commercial signé le 11 février 2019, la Suisse a réussi à éviter un vide juridique pour ses relations futures avec le Royaume-Uni. Pour autant, la période transitoire qui s'ouvre doit également permettre d'adapter ces textes en fonction de ce que le Royaume-Uni et l'UE parviendront à négocier bilatéralement.

Pour l'horlogerie suisse, le marché britannique occupe aujourd'hui le premier rang au sein des marchés européens et le cinquième rang au niveau mondial.

Le Brésil supprime l'apposition du timbre IPI sur les montres

A satisfaction, l'obligation d'apposer le timbre IPI sur les montres, attestant du paiement de l'impôt sur les produits industriels, a été supprimée par décret le 11 avril 2019, avec entrée en vigueur le lendemain.

L'élimination de cette lourdeur administrative (coûts, délais, altération des produits) était demandée de longue date par la FH, associée en l'occurrence avec un certain nombre de distributeurs horlogers locaux. Jusque-là, les montres figuraient, à côté des liqueurs et du tabac, parmi les seuls produits encore soumis à cette obligation.

Toutes les montres des positions tarifaires 9101 et 9102, importées ou non, numérotées ou pas, sont donc désormais exemptées de cette obligation d'apposition. L'IPI, qui oscille entre 20 et 25% selon les positions tarifaires, reste dû.

Mission du Conseil fédéral au Japon

Troisième économie mondiale, derrière les Etats-Unis et la Chine mais devant l'Allemagne, fort de ses 127 millions d'habitants, le Japon est un partenaire économique incontournable pour la Suisse, classé au quatrième rang, après l'Union européenne, les Etats-Unis et la Chine. La balance commerciale entre les deux pays est largement favorable à la Suisse. L'horlogerie est le deuxième secteur d'exportation helvétique à destination de l'Archipel derrière les produits pharmaceutiques et devant les secteurs «pierres précieuses/métaux précieux/bijouterie», «instruments optiques et médicaux» ainsi que les machines. Les importations se composent principalement des secteurs «métaux précieux/bijouterie», «véhicules et avions», pharmaceutiques et des machines. A noter que le Japon est le plus grand investisseur asiatique en Suisse alors que notre pays est le septième investisseur au Japon.

Pour l'industrie horlogère suisse, le Japon constitue donc un marché important depuis fort longtemps. En effet, il y a 155 ans, l'ambassadeur mandaté par le Conseil fédéral pour établir des relations diplomatiques avec le pays venait du secteur horloger et s'appelait Aimé Humbert-Droz. Depuis, les montres suisses ont toujours été présentes sur l'Archipel et elles le sont aujourd'hui plus que jamais.

En 2019, les exportations horlogères à destination du Japon se sont situées à 1,6 milliard de francs, ce qui représente une augmentation de 19,9% par rapport à 2018.

C'est dans ce contexte qu'a pris place la mission officielle suisse, guidée par Guy Parmelin, et à laquelle la FH a pris part. Les travaux ont débuté au Nicolas G. Hayek Center (Swatch Group Japon) à Ginza et se sont poursuivis auprès des différents ministères et organismes économiques japonais. Les discussions, notamment avec le ministre d'Etat de l'économie, du commerce et de l'industrie, Yoshihiko Isozaki, ont porté sur les relations bilatérales, qui sont au demeurant excellentes. Il conviendrait cependant de les renforcer, par le biais d'une modernisation de l'accord de libre-échange entre les deux pays. Cette amélioration porterait en particulier sur l'agriculture (par exemple les produits transformés), les marchés publics, les barrières techniques au commerce, ainsi que certains processus biotechnologiques. Il faut dire que l'UE et le Japon ont conclu un accord de libre-échange qui va plus loin que l'accord Suisse-Japon. Il s'agit donc d'éviter que les entreprises suisses ne soient bien moins positionnées que les firmes européennes.



Guy Parmelin et Yoshihiko Isozaki

La question des services, en particulier dans le domaine financier, mérite également un nouvel examen. Les différents entretiens furent encourageants, mais ils doivent maintenant être concrétisés. Or, il semble que le Japon veuille dorénavant mettre l'accent sur le multilatéralisme (OMC) et le régionalisme (Trans-Pacific Partnership, Union européenne) plutôt que sur le bilatéralisme. Le développement de ces nouvelles négociations reste donc ouvert.

En ce qui concerne l'horlogerie suisse, les conditions cadre sont bonnes au Japon et la FH veille à ce qu'elles le restent.

Indonésie et difficultés administratives

La FH se félicite de la signature de l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie en décembre 2018. Sa ratification doit en principe intervenir en 2020, à la suite de quoi les droits de douane indonésiens sur les produits horlogers seront progressivement supprimés dans un délai maximum de huit ans dès l'entrée en vigueur. Un accord de libre-échange ne résout pas tout et la réunion de la commission mixte bilatérale en juillet a ainsi été l'occasion, pour la FH, de solliciter les autorités indonésiennes en ce qui concerne certaines difficultés administratives affectant la délivrance des certificats CITES. Dans la foulée, elle a plaidé pour un assouplissement de la réglementation indonésienne en matière de surfaces commerciales, cette dernière pénalisant les sociétés étrangères en leur imposant des surfaces minimales bien supérieures aux standards locaux. Ces règles freinent d'autant l'ouverture de boutiques par les marques étrangères.

Métaux précieux: un accord à bout touchant avec le Kazakhstan

Si les travaux des experts se sont bien poursuivis en première partie d'année, la Suisse - et la FH - sont toujours dans l'attente de la réponse du Kazakhstan en ce qui concerne le projet d'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des poinçons sur les ouvrages en métaux précieux. Ce projet, qui inclut les montres et les bijoux, s'inspire très largement de l'accord bilatéral conclu avec la Russie en 2011 en ce qui concerne les produits horlogers. L'objectif d'une signature à l'occasion de la commission mixte de novembre n'a donc pas pu être atteint, mais ce n'est que partie remise. Rappelons que le Kazakhstan ne reconnaît pas les poinçons suisses et qu'une licence d'importation est exigée, chaque article étant par ailleurs soumis à contrôle et marquage.

Les montres de luxe frappées d'un impôt discriminatoire en Argentine

La FH a participé à la troisième réunion de la commission mixte Suisse-Argentine qui s'est tenue en juin à Berne. Une nouvelle fois, elle a souligné les difficultés de développement du marché argentin compte tenu des prélèvements fiscaux, notamment lors de l'importation et de la vente de montres de luxe.

Si le futur accord de libre-échange avec le Mercosur apportera une réponse en ce qui concerne les droits d'importation, l'impôt additionnel sur les produits de luxe (impuesto suntuario) prélevé

au taux de 20% revêt toujours un caractère rédhitoire pour les consommateurs locaux et discriminatoire pour l'offre horlogère suisse, a fortiori lorsqu'on sait que ce même impôt a été réduit substantiellement il y a quelques années sur d'autres produits similaires, à l'instar des voitures.

Le contexte politique et économique actuel de l'Argentine (changement de majorité politique, crise financière) ne favorise malheureusement pas la perspective d'un abaissement, voire de la suppression de cet impôt auquel la FH s'oppose depuis de nombreuses années.

REACH: la réglementation turque va trop loin

Bien que basée sur son équivalente européenne, la réglementation REACH en vigueur en Turquie est dans le radar de la FH depuis plusieurs mois. De fait, les produits soumis à contrôle à l'importation, dont les montres-bracelets, doivent être enregistrés dans le système d'importation TAREKS, sur la base duquel des inspections et des audits aléatoires sont effectués par les autorités turques. Le cas échéant, des documents spécifiques tels que les rapports d'essais des laboratoires accrédités doivent être fournis.

Il s'agit là d'une différence majeure par rapport aux systèmes européen et suisse, dans la mesure où une déclaration de conformité délivrée par le fabricant n'est pas suffisante. Au reste, la procédure d'importation dans le cadre du système TAREKS est lourde à maints égards, et de nombreux envois de montres ont été bloqués en douane pour inspection malgré toute la diligence des marques.

La FH n'a donc pas ménagé ses efforts pour intervenir à plusieurs reprises auprès des autorités turques afin qu'elles s'en tiennent à des procédures harmonisées et reconnues au niveau international, c'est-à-dire d'abord et avant tout à des règles qui reconnaissent la validité des déclarations de conformité établies par les fabricants. Les requêtes de la FH tiennent aussi à l'abandon des tests de laboratoires inutiles pour les substances qui, par définition, ne peuvent être contenues dans les produits (plomb ou cadmium dans l'acier inoxydable, par exemple). Elles passent ensuite par la réduction drastique des délais (jusqu'à trois semaines actuellement) et des coûts (entre 60 et 90 euros par montre) liés à la procédure. Elles incluent enfin le renoncement aux essais potentiellement destructifs.

Protection de la propriété intellectuelle et lutte contre les contrefaçons

Les différentes missions économiques et autres rencontres bilatérales auxquelles la FH a participé se sont une nouvelle fois avérées très utiles afin d'aborder également les problématiques liées à la protection de la propriété intellectuelle, à la protection des indications géographiques (Swiss made) et à la lutte contre les contrefaçons.

Ce fut notamment le cas avec l'Indonésie, pour évoquer les nombreux abus caractérisés du Swiss made horloger et l'extrême difficulté d'agir directement contre les entreprises incriminées. Sur la base de quoi la FH a réitéré ses requêtes en vue d'une meilleure coopération de la part des autorités policières et judiciaires concernées.

De son côté, la situation de la contrefaçon horlogère en Turquie est demeurée toujours aussi préoccupante. Les points de vente sont présents dans tout le pays, y compris dans l'enceinte de certains complexes hôteliers. Ce pays fait par ailleurs office de lieu de transit pour une part importante des contrefaçons asiatiques destinées au marché européen. Là aussi, les faiblesses des procédures entravent sérieusement les actions contre les contrefacteurs et leurs réseaux, sans parler du fait que tous les produits saisis ne sont pas systématiquement détruits et sont, au contraire, remis dans le circuit commercial. L'engagement probant des autorités turques au côté de la FH, des titulaires de droits et de leurs représentants est une condition essentielle au succès de la lutte contre les contrefaçons dans ce pays.

Finalement, la FH n'a pas ménagé ses interventions vis-à-vis de la Chine (voir également la rubrique relative au groupe de travail horloger Suisse-Chine en page 36) où la problématique englobe autant la production que la vente *online* et *offline*. Force est en particulier de constater que plusieurs places de marché en ligne et autres réseaux sociaux sont encore et toujours en défaut de mesures réellement coercitives contre la vente de montre contrefaites sur leurs plateformes (contrôles, blocage de comptes, retraits). Quand elles existent, les procédures de retrait sont partielles, excessivement longues et donc finalement inefficaces. Au reste, la lutte contre la prolifération des montres *lookalike*, et contre l'enregistrement de marques usurpées, est devenue un enjeu important en Chine.

Le carnet ATA, un passeport très utile

Document douanier international reconnu dans 87 pays et territoires, le carnet ATA est utilisé pour l'importation et l'exportation temporaire ainsi que pour le transit en franchise de droits de douane. L'horlogerie suisse est une grande utilisatrice de ce document douanier international, raison pour laquelle la FH sollicite régulièrement les autorités de certains pays afin qu'elles rejoignent la convention internationale réglant son utilisation. Durant l'année sous revue, ce fut le cas de l'Azerbaïdjan, de la Colombie, du Kazakhstan, du Kenya et de l'Ouzbékistan.

Digitalisation oblige, le premier traitement d'un carnet ATA numérique a été effectué à l'aéroport international de Zurich le 20 octobre 2019.



Information et relations publiques

Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicite régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. La mise en œuvre du nouveau Swiss made ainsi que l'interprétation du texte de l'ordonnance révisée ont donné lieu à de nombreux interviews et articles, de même que la conjoncture horlogère. La lutte contre les contrefaçons, plus particulièrement celles sur Internet, et les médias sociaux ont débouché sur plusieurs reportages, notamment sur les chaînes de télévision suisses. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons dédiés à la branche - SIHH en janvier et Baselworld en mars -, le président a aussi accordé des interviews aux organes de presse suisses et internationaux. Il a également donné plusieurs conférences, notamment au Rotary Club de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, à l'Association suisse des cadres (section romande), à l'Institut Horlogerie Cartier à La Chaux-de-Fonds, à la Fédération horlogère française, ou encore au Gymnase français de Bienne.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2019 s'est tenue à Fribourg le 27 juin en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence des conseillers nationaux Jean-François Rime (UDC Fribourg et président de l'USAM), Philippe Bauer (PLR Neuchâtel et président de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, CP) ainsi que Kurt Bisang (chef de section à l'Office fédéral de l'énergie), conférencier du jour.

Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit de revoir les milliers de définitions et de dessins pour les mettre à jour ainsi que d'incorporer de nouveaux mots et de nouvelles définitions. Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts permanents dont les membres sont les suivants: Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers;



Assemblée générale de la FH

François Klopfenstein (ETA); Antoine Simonin, ancien directeur du WOSTEP, éditeur de livres horlogers, et Pierre-Alain Vuille, ancien collaborateur d'ETA. A l'issue de l'exercice sous revue, tous les mots et toutes les définitions ont été revus quant au contenu et à la forme. La relecture finale a été lancée et se déroulera courant 2020.

Statistiques horlogères

Les statistiques traitées par la FH reflètent l'évolution de la branche sous de nombreux angles. Sur la base des déclarations d'exportations compilées par l'Administration fédérale des douanes, il est ainsi possible de suivre en détail et chaque mois les tendances horlogères, par segments de prix, par marchés ou encore par matières, notamment. Les courbes correspondantes sont modélisées pour établir des prévisions à moyen terme. Seule source chiffrée, régulière et fiable, les statistiques d'exportations agrégées au niveau de la branche constituent également une base de comparaison pour les marques.

L'analyse globale du marché ne se limite toutefois pas aux seules statistiques d'exportations, qui n'en sont que le point de départ. Tous les trois mois, le magazine économique Tendances synthétise l'évolution du marché horloger, à la lumière des multiples facteurs qui l'influencent. En 2019, Tendances a abordé les thèmes suivants: marché du luxe, tourisme et *duty free*, montres connectées, *e-commerce*, distribution, marché *pre-owned*, durabilité et *blockchain*, entre autres.

Revue FH

Tout au long de ses dix-huit parutions, la Revue FH a tenu les membres de la Fédération, tout comme ses abonnés, au courant de l'actualité horlogère. Elle a régulièrement distillé toute l'information relative à la branche, répartie toutefois sur deux numéros de moins qu'en 2018. Activités de la FH, vie des maisons horlogères et de sous-traitance, nouveaux produits ou encore extraits du registre du commerce, tels sont quelques-uns des thèmes traités. Très appréciée de ses lecteurs et des annonceurs publicitaires, cette publication est également disponible en version électronique sur l'Extranet de la FH (partie réservée aux membres FH).

Site Internet

Considéré comme une référence pour les questions liées à l'horlogerie, le site Internet de la FH a fait l'objet de nombreuses visites en 2019. Sur les millions de pages qui ont été consultées, les statistiques et le Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie (dictionnaire Berner) ont généré un trafic important. Les visiteurs ont aussi régulièrement pris connaissance des *news* reflétant l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché.



Baselworld

Présence à Baselworld

Le salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie s'est tenu du 21 au 26 mars 2019. Lors de cette 102^e édition, 520 exposants venus du monde entier, dont 108 suisses, ont présenté leurs nouveautés à quelque 81'200 visiteurs et 3'300 représentants de la presse internationale.

Lors de cet événement, la FH était à disposition de ses membres et des visiteurs pendant toute la durée du salon, grâce à un partenariat avec le Comité des exposants suisses. A noter que les services offerts cette année par ledit comité consistaient en une clé USB, ainsi qu'en l'accès à une plateforme électronique, offrant le matériel presse de quelque 80 marques helvétiques.

Chaque année, la FH est également représentée au sein du Comité mondial des exposants, qui se tient le dernier jour de la manifestation et compte des délégués des principaux pays participants.



Lancement de watch.swiss Japan dédiée au marché nippon

watch.swiss

La promotion de l'horlogerie suisse à l'étranger a connu une grande année. La FH a installé son exposition itinérante *watch.swiss* à l'aéroport d'Helsinki pendant un mois et l'a dotée d'une petite sœur dédiée au marché japonais.

Fort du succès rencontré lors de la toute première sortie de l'exposition au Japon en 2016, il a été décidé de créer une version spécifiquement dédiée au marché nippon. Sœur jumelle de *watch.swiss* dans sa conception, dans son contenu et dans son interactivité, mais dans une présentation plus compacte, *watch.swiss Japan* a été lancée à Tokyo à l'occasion d'une semaine horlogère organisée par l'un des principaux grands magasins de la capitale. Deux événements similaires ont suivi durant l'automne à Nagoya et à Fukuoka.

WATCH • SWISS

En s'adressant directement au consommateur japonais, *watch.swiss Japan* veut ainsi contribuer activement à la promotion de la Suisse et, surtout, des montres helvétiques sur ce marché important. L'exposition, intégralement traduite et adaptée à ce public, apporte un soutien thématique à la présentation et à la vente des garde-temps de notre pays. Tout comme sa grande sœur, elle peut faire l'objet d'une collaboration avec des distributeurs locaux ou des boutiques, afin de créer un lien avec le produit et augmenter l'impact de cette plateforme promotionnelle. Le centre FH de Tokyo continue évidemment d'exploiter *watch.swiss Japan*, en ciblant d'autres lieux d'exposition, toujours focalisés sur les consommateurs finaux.

Durant la même période, la version originale de *watch.swiss* a pris ses quartiers en Finlande, plus exactement au cœur de l'aéroport d'Helsinki. Si ce choix peut a priori surprendre, il permet en fait de parfaitement répondre aux objectifs de l'exposition, à savoir de présenter l'horlogerie suisse à un public international le plus large possible. Helsinki est en effet idéalement situé sur la route la plus directe entre l'Europe et l'Extrême-Orient. De nombreux voyageurs asiatiques, mais également américains, transitent par ce hub pour visiter le Vieux Continent.

Installée après les contrôles de sécurité, sur le parcours obligé des passagers en transit dans l'aéroport, *watch.swiss* ne pouvait pas passer inaperçue. Elle n'a donc pas manqué de transmettre son message premier - Qui dit montres dit Suisse et qui dit Suisse dit montres -, même aux voyageurs l'apercevant juste en passant. Pour d'autres, ayant plus de temps disponible entre deux vols, c'était l'occasion d'interagir avec les différents modules de l'exposition, de s'intéresser au contenu proposé sur les nombreux écrans ou de poser une question au personnel en charge de la promotion. Les visiteurs «actifs» se sont ainsi comptés en milliers, pendant que cet endroit voyait passer plus de 600'000 personnes durant les 30 jours qu'aura duré l'exposition.



watch.swiss à l'aéroport d'Helsinki, en Finlande



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2019, la FH a mené de nombreuses activités de lutte anticontrefaçon pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet. Nous n'en rapportons ici que les grandes lignes puisqu'elles font l'objet d'un rapport séparé, disponible sur demande en cas d'intérêt.

Opérations de saisies sur les marchés

Durant l'année 2019, les services de la FH (Bienne et Hong Kong) ont traité plus de 3'200 cas à travers le monde, allant de la saisie de petits colis postaux à l'opération d'envergure dans des ateliers d'assemblage ou des locaux de stockage. Au total, ces dossiers représentent la saisie d'environ 1'331'300 fausses montres. En parallèle, la FH a également mené plusieurs actions de lobbying, afin de sensibiliser les autorités à l'importance de la lutte contre la contrefaçon. Ci-après, les détails de quelques opérations marquantes de l'année.

Brésil

Au petit matin du 7 mai 2019, la Galerie Korai, située dans le quartier bien connu du 25 de Marzo à São Paulo, a été la cible d'une importante opération de saisie. Durant trois jours, plus de 300 personnes (agents des autorités, transporteurs) ont œuvré à vider les 123 magasins du centre commercial.



Appelé «Opération Chronos», ce raid est considéré par les autorités brésiliennes comme l'un des plus importants jamais réalisés en Amérique latine, avec plus de 1'500'000 produits saisis (principalement des montres et des pièces détachées de diverses marques). Parmi ces dernières figurent environ 40'000 montres et plus de 200'000 pièces détachées contrefaisant les marques membres du Groupement anticontrefaçon de la FH.

Fait intéressant, des ateliers d'assemblage ont été découverts dans plusieurs arrière-boutiques, confirmant les soupçons pressentis depuis plusieurs années, à savoir que les montres sont acheminées en pièces détachées, puis assemblées et marquées sur place.

Inde

Outre le raid opéré en octobre à Mumbai sur le marché de Sutar Shawl (voir la rubrique Faits marquants, page 9), les autorités ont poursuivi leurs investigations, qui ont mené à la découverte de nouveaux locaux de stockage. En novembre, une seconde opération, ciblant cinq locaux de la région de Maharashtra (Mumbai), a permis la saisie de 1'325 montres contrefaites. Ces pièces étaient destinées à alimenter les revendeurs des régions de Maharashtra, Gujrat et Goa. La procédure suit son cours et les investigations continuent.



Opération de saisie à São Paulo, au Brésil

Asie

Le 7 septembre 2019, la société Selective Trademarks Union (STU), partenaire de la FH en Asie du Sud-Est, s'est vue décerner un prix spécial en reconnaissance des efforts qu'elle déploie tout au long de l'année dans la lutte anticontrefaçon et en remerciement pour le soutien technique apporté jour après jour aux autorités douanières de Macao. Cette distinction démontre les solides liens établis par la société STU et son directeur, Thierry Dubois, avec les institutions impliquées dans le combat contre le faux, en particulier avec les autorités douanières des différents pays couverts.

Emirats arabes unis

Dans le cadre du programme d'actions policières menées aux Emirats arabes unis, 23 raids ont été effectués entre août et novembre 2019, permettant de saisir plus de 120'000 fausses montres suisses, stockées en vue de leur destruction.

Ces actions ont été menées principalement sur les marchés de Karama à Bur Dubaï et dans les rues de Deira, dans le «vieux» Dubaï. Elles visaient principalement des *showrooms* cachés, soit dans des parties secrètes de magasins, soit dans des appartements anonymes. Des plaintes pénales ont été déposées et les passeports des protagonistes confisqués le temps des procédures.

Union postale universelle

Ces dernières années, le *e-commerce* a connu un véritable boom. En Europe, plus de 4 milliards de paquets faisant suite à des commandes en ligne sont livrés chaque année, et ce chiffre ne cesse de croître.

Parmi toutes ces marchandises figurent également de nombreuses contrefaçons, le plus souvent acheminées par courrier postal. Ce mode de distribution est particulièrement intéressant pour les contrefacteurs du fait notamment de sa rapidité, de ses coûts très bas et du risque minime. Et il va sans dire qu'au vu de la quantité de petits colis envoyés quotidiennement, il est impossible pour les autorités de tout contrôler.

En janvier 2019, des représentants de la FH se sont rendus à une séance du Groupe de travail sur la sécurité des envois de l'Union postale universelle (UPU) afin d'exposer la problématique en matière de lutte anticontrefaçon et d'esquisser quelques propositions, dans le but de faciliter le travail des autorités. Il est notamment demandé aux transporteurs postaux qu'ils exigent une identification claire des expéditeurs



Thierry Dubois (au centre), directeur du centre FH de Hong Kong, a reçu une distinction au nom de STU

(y compris la traçabilité des systèmes de paiements), ce qui n'est pas le cas actuellement avec les e-paquets, empêchant ainsi les autorités de remonter à la source. Il conviendrait également de mettre en place un système électronique de transmission préalable des données, afin de permettre une meilleure analyse de risque ou encore de cesser toute collaboration avec les mauvais acteurs identifiés.

Depuis lors, des contacts ont été pris avec les douanes britanniques et belges, ainsi qu'avec DG TAXUD (Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière européenne). La FH leur a notamment transmis une liste des noms et adresses d'expéditeurs récurrents de contrefaçons, afin que ces données puissent être intégrées à l'analyse de risque.

Un collaborateur de la FH a également pris part à un séminaire de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) sur le sujet, qui s'est tenu à Alicante, afin de sensibiliser les autorités européennes à cette thématique.

Hong Kong Watch & Clock Fair

Du 3 au 7 septembre 2019 s'est tenu le salon horloger de Hong Kong dans un contexte politico-économique compliqué. Comme toutes les manifestations de ce type, ce salon souffre de la désaffection générale des exposants. Les 800 exposants de l'édition 2018 n'étaient plus que 500 à garnir



Hong Kong Watch & Clock Fair

les vitrines en 2019. A cela s'ajoutait une situation politique instable depuis plusieurs mois, sans parler des nombreuses incertitudes liées à la guerre économique entre la Chine et les Etats-Unis. Autant dire que cette accumulation de facteurs défavorables n'était pas de nature à égayer l'ouverture des portes de la 38^e édition de cette manifestation.

Le contexte tendu n'a pas empêché la mise en place de l'action de surveillance menée par la FH, et ce traditionnellement depuis plus de douze ans. Durant l'année sous revue, les équipes de la FH ont déposé 23 plaintes (31 en 2018). Sur ce total, les juristes du panel ont admis 16 violations. Les 7 cas restants n'ont pas été retenus, les juristes appointés ayant apprécié les modèles sous un angle un peu différent.

Au total, 33 marques ont accordé leur confiance à la FH pour défendre leurs intérêts lors de la session 2019. Les plaintes ont concerné au final 11 d'entre elles. Comme toujours, les droits invoqués concernent principalement les designs (20 dossiers) et, dans une moindre mesure, les marques (3 dossiers).

Action sur Internet

La Cellule Internet est, pour la quatrième année consécutive, parvenue à supprimer plus d'un million de contrefaçons de montres sur les plateformes de e-commerce et les réseaux sociaux. Le pari n'était pourtant pas gagné d'avance. Les contrefacteurs perfectionnent en effet de plus en plus leur stratégie de vente, afin de toucher le maximum de consom-

mateurs, tout en restant extrêmement discrets aux yeux des autorités ou des titulaires de marques. Les techniques utilisées passent bien entendu par l'usage de la publicité via les réseaux sociaux, qui permet un tri optimal du public cible. Elles s'appuient également sur des stratégies plus subtiles, telles que la création de produits prétextes licites sur les grandes plateformes de *e-commerce* et le recours à des services de stockage en ligne pour l'hébergement de photos détaillées des produits contrefaits qui sont en vente. De cette façon, les contrefacteurs bénéficient des facilités de paiement et de mise en relation offertes par les plateformes, tout en se tenant à l'abri de la surveillance des titulaires de marques, puisque les photos incriminantes se trouvent référencées sur un service tiers.

Une autre technique consiste à mettre à profit les faiblesses de certaines plateformes en proposant à la vente des montres sans logo et en offrant au client la possibilité d'en graver un de son choix sur le produit. Il va sans dire que ces montres sont suffisamment reconnaissables pour que l'acheteur sache précisément quel logo apposer, mais pas assez pour que la plateforme accepte de supprimer ces articles sur la base d'une marque enregistrée. Ce genre de cas nécessite le recours à la protection des designs. Certaines plateformes les acceptent comme argument de dénonciation selon des conditions requises, alors que d'autres les refusent simplement. La situation est donc devenue extrêmement complexe, tant au niveau de la détection des offres de contrefaçons qu'au niveau de leur notification. Le déséquilibre entre les titulaires de droits et les contrefacteurs augmente d'année en année. Il devient en effet de plus en plus chronophage et contraignant de faire retirer un contenu sur une plateforme, alors qu'un nombre croissant de commodités sont offertes aux vendeurs afin de publier rapidement et simplement des articles, fussent-ils contrefaits ou non.

Face à cette situation, la Cellule Internet a débuté en 2019 le développement d'un nouvel outil de surveillance des plateformes - sociales et de *e-commerce* - qui a pour objectif d'améliorer la détection des offres et de faciliter le processus de notification. Cet outil sera mis en production en fin d'année 2020.

Du côté des sites dédiés, la surveillance continue de manière efficace grâce au système *WebIntelligence* de la FH. De plus, des actions de saisie de noms de domaine ont été organisées au cours de l'année, notamment pour les extensions «.top», «.nl», «.uk» et «.io». En parallèle, une attention particulière a été portée aux intermédiaires financiers. La Cellule Internet a effectivement participé au programme RogueBlock de l'*International AntiCounterfeiting Coalition* qui vise à fermer les paniers marchands utilisés sur les sites de contrefaçon.

Sur le plan des actions stratégiques, la Cellule Internet n'a pas été en reste puisqu'elle a mené à bien en début d'année 2019 une action contre un hébergeur récalcitrant, mais également une procédure de saisie d'avoirs de comptes vendeurs munis d'un compte PayPal, portant ainsi directement atteinte aux portemonnaies des contrefacteurs.

Pour terminer, la Cellule Internet a également été occupée une bonne partie de l'année par une affaire de revente de contrefaçons chinoises en Europe. Derrière ces ventes se dissimule un réseau structuré et méthodique. De nombreuses investigations ont été menées pour identifier les responsables. Ce dossier débouchera sur le dépôt d'une plainte en 2020.

Analyses techniques

Durant l'année sous revue, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 271 échantillons, soit 8 pièces de moins qu'en 2018 (-3%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 267 rapports d'origine, soit 5 de moins qu'un an auparavant (-1,5%). Les pièces répertoriées usurpent 22 marques différentes (28 en 2018). Les échantillons examinés en 2019 ont été saisis ou acquis dans 22 pays (18 en 2018). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie. En parallèle sur ce même exercice, le service anticontrefaçon de la FH a traité 1'618 demandes d'attestation de contrefaçon (1'309 en 2018, soit une augmentation de 24%).

La diminution du volume d'activités liées aux investigations techniques, initiée en 2017, s'est stabilisée en 2019. Sous la pression conjuguée des titulaires de droits et de la FH, l'Administration fédérale des douanes a été contrainte de revoir les modalités d'application de son programme d'austérité. On rappellera que ce programme s'est traduit en 2017 et 2018 par une diminution très marquée des contrôles et des saisies dans le trafic commercial (-75%). En 2019, l'activité de contrôle aux frontières a retrouvé un peu de vigueur, ce qui se traduit par un doublement des saisies, lesquelles passent de 301 notifications en 2018 à 638. En tout, à l'addition des attestations de la demande collective FH et des attestations en sous-traitance, ce sont donc plus de 1'600 consommateurs suisses qui ont reçu un rappel à la loi après avoir commandé une fausse montre sur Internet en 2019. Espérons que la plupart auront compris la leçon.

Sur un plan technique, l'année 2019 a été marquée par une nouvelle «course à l'armement». L'évolution s'est faite de manière divergente:

- vers le bas avec des contrefaçons de pauvre qualité destinées à des plateformes de vente en ligne comme Wish ou AliExpress
- vers le haut avec des pièces de qualité supérieure destinées à des sites de vente comme Prestige Replica.

Cette évolution prend place dans un environnement de concurrence débridée, laquelle se concrétise par une extension de l'offre et une multiplication des labels. En 2019, le marché du faux pourrait être décrit comme un amalgame hétéroclite réunissant des contrefaçons grossières fabriquées en quantités industrielles et des copies sophistiquées réalisées par quelques ateliers dotés des technologies les plus performantes. Cette évolution donne tort à ceux qui pensaient que les contrefaçons très bon marché disparaîtraient. Tout au contraire, une application comme Wish a relancé sur le marché une catégorie de produits d'une qualité si pauvre qu'on se croirait revenu quinze ans en arrière, démarchant des clients attirés uniquement par un prix défiant toute concurrence. A l'opposé, les contrefaçons les mieux faites, dites «de finition similaire», ne constituent certes encore qu'une portion minime du marché global, mais elles ruinent la confiance des consommateurs et engendrent pour les marques des dégâts d'image bien plus considérables que les produits les plus courants. A l'heure des réseaux sociaux, pas besoin de vendre des milliers de pièces pour «faire le buzz». L'élargissement du marché se traduit donc par des prix allant d'une dizaine de francs à près de 2'000 francs. A ce niveau, l'identification se complique singulièrement.

Un Swiss made toujours très convoité

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons constitue des contrefaçons de marques et/ou de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui utilisent une indication géographique suisse de manière trompeuse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE» ou un dérivé comme «GENEVE» ou «INTERLAKEN») ou contraire à la réglementation en vigueur en Suisse ou dans le pays de destination. Sur cette problématique, le service anticontrefaçon a élaboré durant l'année sous revue 17 rapports (14 en 2018), passant sous la loupe 17 échantillons (15 en 2018). Ces derniers proviennent d'achats-test réalisés en vue d'étoffer des dossiers déjà existants et

d'amener de la matière dans des procédures en cours, parfois aussi pour vérifier qu'une société tient bien les engagements qu'elle a signés.

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore le «Poinçon de Genève», ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré bien des convoitises. En 2019, la FH a relevé 100 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux l'accompagnant (80 en 2018).

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés dans l'année ont permis de constituer 6 rapports de synthèse (8 en 2018), lesquels viennent en complément des rapports d'origine individuels. Ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. La FH dispose à ce jour d'une énorme quantité de données (91'000 références de fausses montres, 107'000 marquages illicites, 6'700 procès-verbaux de saisie). A l'heure du *big data*, l'exploitation et la synthèse de ces données constituent désormais un objectif majeur et deviendront à n'en pas douter une activité de routine dans la lutte anticontrefaçon.

Les fausses montres sous la loupe des chercheurs

Depuis quelques années, la FH collabore régulièrement avec l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne en proposant aux étudiants des sujets de recherche en lien avec la contrefaçon de montres. Initiée en 2007, cette démarche scientifique a été couronnée en 2019 par la publication d'une thèse de doctorat, la première à notre connaissance sur la problématique de lutte anticontrefaçon.

Une recherche doctorale est toujours le résultat d'un long processus, jalonné de questionnements et de tâtonnements. Le postulat de départ était simple mais ambitieux, à savoir examiner des échantillons de montres avec des «lunettes forensiques», afin d'amener à mieux comprendre les mécanismes qui régissent l'activité criminelle de contrefaçon. S'appuyant sur divers travaux de recherche menés dans le domaine des stupéfiants, la thèse démontre qu'une analyse rigoureuse des

connexions entre les échantillons en termes spatio-temporels, physiques, analytiques ou encore contextuels, permet de dresser une cartographie du réseau criminel à l'œuvre. En d'autres termes, pour mieux comprendre la contrefaçon, il faut multiplier les perspectives d'analyse dans une ambition plus large qui consiste à exploiter au mieux tout le potentiel des traces, quelle que soit leur nature.

Dans cette logique, la montre contrefaite est à considérer comme un élément de preuve qui recèle des données physiques et chimiques, observables sur plusieurs niveaux d'analyse, couplées avec des données spatiotemporelles. La combinaison de toutes ces sources ouvre un accès à la structure profonde des réseaux criminels impliqués. On comprend alors que la difficulté d'appréhender cette structure ne résulte pas tant de la pluralité des niveaux, mais bien plutôt de la complexité des liens qui les unissent. En ce sens, l'exploitation des sources de données à disposition, qu'elles soient physiques, chimiques ou spatiotemporelles, même si elle ne débouche pas directement sur une explication simple et limpide, permet systématiquement la formulation d'hypothèses vérifiables ou vérifiées sur le terrain.

Accessoirement, la recherche démontre qu'un volume significatif d'informations peut être extrait d'un échantillon limité en nombre de pièces, la taille de l'échantillon n'apparaissant donc pas comme un facteur limitant.

Jusqu'ici, le combat contre les fausses montres était une affaire de juristes spécialisés, travaillant au cas par cas avec des horlogers. Aujourd'hui, grâce à cette première thèse et tout le travail fourni en amont par l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne, la science forensique entre de plain-pied dans la lutte anticontrefaçon en éclairant la «scène du crime» d'une lumière nouvelle.



La route du faux (source: OCDE)



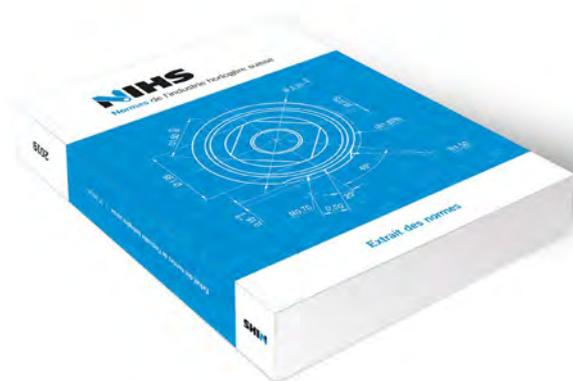
Normalisation

Avec l'appui de son Comité de normalisation (CN), la FH a coordonné et suivi plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO).

Au niveau de la normalisation nationale, les principaux projets ont porté sur la nouvelle organisation des travaux avec la révision du document NIHS 00-01 relatif à l'élaboration des normes, la création d'une nouvelle norme sur les jauges des filetages miniatures (NIHS 06-12), le développement d'une norme relative au contrôle qualité des petits diamants (NIHS 67-01), ainsi qu'à la révision des standards sur les chocs que subissent les montres au porter (NIHS 91-30 et NIHS 93-20). Sept normes horlogères ont été soumises à un examen systématique durant l'année. Une seule a été confirmée et les autres ont été transposées en guides, permettant ainsi de les conserver à des fins didactiques. Par ailleurs, la neuvième édition de l'extrait des normes NIHS, destiné principalement à la formation des futurs horlogers, a vu le jour.

Le service NIHS de la FH est chargé par l'Association Suisse de Normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire *INB/NK 164 - Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir de cinq comités correspondants au niveau européen (CEN) ou international (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux consultations initiées par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, plus de 25 votes ont ainsi été coordonnés. Une réunion plénière a eu lieu fin avril et les principaux sujets traités ont été la nouvelle structure de ce comité INB/NK 164, les rapports des chefs de délégation des comités miroirs, le QR Code en Russie, le projet de norme sur la clarté des verres et la problématique de la libération du nickel. La mise en place d'un plan d'action permettra aussi un meilleur suivi des tâches et des activités.

La FH entretient d'excellentes relations avec le Comité européen de normalisation (CEN), principalement sur les projets de normes qui concernent indirectement l'horlogerie. Ces relations sont encore renforcées avec la présidence du comité technique *CEN/TC 347 - Méthodes d'analyse des allergènes* attribuée à Patrick Lötcher, responsable du service NIHS, qui a participé à une formation destinée aux responsables des comités techniques européens.



Neuvième édition de l'extrait des normes NIHS

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2019 a principalement été marquée par l'organisation du congrès international *ISO/TC 114 - Horlogerie* qui a eu lieu du 17 au 24 mai à Marseille (voir la rubrique Faits marquants, page 12). Les projets ISO avancent régulièrement, que ce soit au niveau des montres en matériaux durs *ISO 18684 - Instruments horaires – Habillages de montre en matériaux durs – Exigences générales et méthodes d'essais*, des antireflets *ISO 14368-4 - Verres de montres minéraux et en saphir - Partie 4: Traitements* ou encore des pendules et pendulettes radio-synchronisées (*ISO 23346*). La révision de la norme *ISO 764 - Montres résistant au magnétisme* touche à sa fin alors que celle concernant la luminescence *ISO 17514 - Instruments de mesure du temps – Dépôts photoluminescents – Méthodes d'essai et exigences* a débuté lors du congrès. De plus, le groupe de travail œuvrant sur le potentiel d'amélioration de la norme *ISO 22810 - Montres étanches* a poursuivi ses travaux par la mise en place d'un plan d'expérience visant le test de condensation.

Notons finalement que lors des examens systématiques, les quatre normes examinées ont été confirmées pour cinq ans. Celles-ci concernent l'autonomie des montres à pile (*ISO 12819*), les critères qualité des verres de montre (*ISO 14368-3*), les pierres d'horlogerie (*ISO 1112*) ou encore les couronnes et tubes étanches (*ISO 10552*).

Prestations juridiques et économiques

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi accès à des informations privilégiées et à des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres sont régulièrement mis à jour.

Prestations juridiques

Règles d'origine, droit de la concurrence, garanties, cuirs de reptiles en Californie et d'autres affaires règlementaires... l'année 2019 fut très diversifiée et riche en dossiers. Dans le cadre de l'assistance juridique fournie à ses membres, la FH a été très active durant toute l'année et a pu répondre à des centaines de questions provenant des adhérents, dont voici quatre exemples parmi d'autres.

En 2019, le législateur californien a décidé de mettre un terme au moratoire permettant d'importer à des fins commerciales et de vendre temporairement des produits issus de crocodiles et d'alligators sur son territoire. L'art. 653o du Code pénal californien est donc entré pleinement en vigueur après une lutte acharnée au sein des instances politiques. La victoire pour les partisans de l'interdiction de ces produits a toutefois été de courte durée, sachant que plusieurs associations liées à l'élevage de crocodiliens et l'industrie du cuir ont décidé d'intenter deux procès contre l'Etat de Californie. Ces plaintes visent l'art. 653o(b), stipulant l'interdiction d'importation à des fins commerciales et notamment la vente de ces peaux de reptiles, plus particulièrement sa constitutionnalité, dans la mesure où les nouvelles dispositions légales californiennes sont contraires au droit fédéral américain. Dans le cadre du procès, le juge compétent a ordonné des mesures provisionnelles qui permettent à nouveau l'importation et la vente d'articles en cuir d'alligator, comme par exemple des bracelets de montres, pendant quelques mois. La situation en Californie reste toutefois très instable.

Les affaires règlementaires gagnent chaque année en importance. En 2019, dans le cadre de la réglementation européenne REACH, un projet de restriction des allergènes dans les cuirs et textiles a été déposé. Ce dernier vise certains colorants dispersifs, ainsi que les molécules ayant une classification de sensibilisant cutané catégorie 1/1A/1B au sens du règlement CLP, soit un nombre important de substances. Un groupe de travail de la commission sur la veille législative FH a étudié le dossier et une prise de position a été rédigée. Cette dernière relève notamment trois points. Premièrement, le projet concerne plus de 1'000 substances chimiques et

ce nombre est susceptible de croître avec le temps. Deuxièmement la classification concerne les produits purs, alors que le comportement peut différer lorsque les substances sont intégrées à un matériau. Troisièmement, pour les cuirs, le chrome hexavalent fait déjà l'objet d'une restriction dans le cadre de REACH. Si le projet était accepté en l'état, la concentration maximale de ce métal lourd serait réduite de 3 mg/kg à 1 mg/kg. Un tel seuil serait difficile à respecter pour le tannage au chrome.

En matière d'indications géographiques, la FH a soutenu un projet d'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. La protection des indications géographiques (IG) au niveau international souffre malheureusement d'un manque d'harmonisation, notamment dans le domaine non agricole. Dans le cadre des accords TRIPS, une certaine harmonisation existe uniquement pour les vins et spiritueux. Il en résulte que les bénéficiaires d'IG suisses ne peuvent obtenir une protection adéquate à l'étranger qu'au moyen de procédures nationales ou d'accords bilatéraux. L'acte de Genève présente maintenant une opportunité très intéressante pour les bénéficiaires d'IG suisses d'obtenir une protection élevée dans un grand nombre de pays et ce, à un coût inférieur à celui des procédures nationales. Par ailleurs, le degré de protection des IG sous l'Acte de Genève est élevé et également applicable aux traductions ou aux mentions telles que «style» ou «type». De plus, une IG protégée ne peut être considérée comme étant devenue générique. Au vu de ces avantages, il va de soi que la prise de position de la FH, élaborée en concertation avec sa commission juridique, est largement en faveur du projet. L'Acte de Genève pourra entrer en vigueur trois mois après que cinq parties auront déposé valablement leur instrument d'adhésion.

Toujours dans le registre des indications géographiques, la FH a poursuivi son projet de dépôt de la marque collective «Swiss» dans l'Union européenne (UE). A ce jour, il n'est malheureusement pas possible de s'opposer à l'enregistrement de marques de l'UE contenant des désignations suisses. Ce dépôt permettra à la FH de mieux défendre les désignations suisses dans l'Union européenne et ce, notamment contre des enregistrements de marques considérés comme illégitimes. Un projet de règlement a été rédigé en reprenant les conditions telles que définies dans l'Ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres. Ainsi, la FH aura plus de moyens à disposition pour protéger ses membres contre des usages parasitaires des indications géographiques suisses.



Prestations économiques

Les membres de l'association ont eu accès à de nombreuses informations statistiques et économiques en visitant l'Extranet de la FH. Ils ont pu y consulter la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, les analyses trimestrielles de l'évolution de la branche dans le magazine Tendances, ainsi que des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial. Suite à une campagne de promotion, la diffusion de Tendances a été élargie et mieux ciblée sur les personnes intéressées dans les entreprises, avec des échos très positifs.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Associations horlogères

Pour la 21^e année consécutive, les associations horlogères des différentes parties du monde se sont retrouvées à Baselworld à l'invitation de la FH pour débattre de divers sujets qui préoccupent la branche dans son ensemble. La séance a regroupé les délégations suivantes: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Italie, Japon et Suisse.

Consacré à l'évolution économique horlogère, le premier tour d'horizon a confirmé qu'après une année 2018 prospère, les perspectives pour 2019 étaient dans l'ensemble plus mesurées, certaines industries ressentant déjà un inversement de tendance. Le rôle majeur de la Chine pour le commerce horloger, y compris de la China Horologe Association elle-même, a retenu toute l'attention.

Autre sujet inamovible de ces rencontres, le renforcement du label Swiss made a été l'occasion pour la FH de rappeler aux participants que la mesure transitoire de deux ans pour écouler les produits fabriqués selon l'ancien droit - avant l'entrée en vigueur du nouveau Swiss made, à savoir avant le 1^{er} janvier 2017 - était échue. En outre, au 1^{er} janvier 2019, est entrée en vigueur

l'obligation d'effectuer le développement technique en Suisse. Enfin, il a été relevé que toutes les informations utiles sur le nouveau Swiss made sont disponibles sur le site Internet de la FH.

Les législations techniques sur l'environnement font également partie des sujets récurrents. Un point de situation sur l'usage du plomb au sein de l'Union européenne, au regard des législations REACH et RoHS, a été fait.

economiesuisse

Membre actif d'economiesuisse, la FH est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Thierry Kenel, Swatch Group, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Thierry Kenel, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), commission juridique, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.



Réunion des associations horlogères mondiales, lors de Baselworld





Réunion du groupe de travail Suisse-Chine à la FH

Groupe de travail horloger Suisse-Chine

Institué par l'accord de libre-échange Suisse-Chine, ce groupe de travail quadripartite s'est réuni pour la cinquième fois à Bienne en octobre.

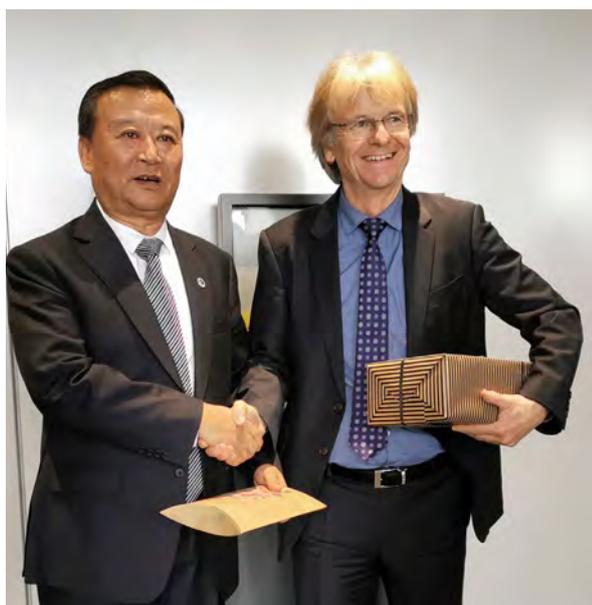
La délégation chinoise était dirigée par Gao Yanmin, directeur général du département de l'industrie des biens de consommation auprès du ministère de l'industrie et des technologies de l'information et Zhang Hongguang, président de la China Horologe Association. De son côté, la délégation suisse était conduite par Fabienne Wassermann, cheffe de la section «relations économiques bilatérales Asie/Océanie» au Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et Jean-Daniel Pasche, président de la FH. La protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte contre les contrefaçons ont occupés l'essentiel des débats. Si la FH a salué l'amélioration de la collaboration avec les différentes autorités chinoises concernées, elle a aussi réitéré ses demandes d'intervention face à la contrefaçon présente sur Internet, et tout particulièrement sur les réseaux sociaux, dont l'ampleur va croissante. La collaboration de certaines *marketplaces* a certes évolué positivement, mais il reste encore beaucoup à faire: engagement concret et efficace

des autres plateformes actives en Chine, transparence quant aux moyens de lutte, simplification des procédures permettant le retrait d'offres, mesures coercitives à l'encontre des récidivistes, traitement des produits *no-name* ou autres *lookalike*.

Corollaire inévitable, la FH a réitéré le besoin impérieux de renforcer également la protection des indications géographiques. Plusieurs cas d'abus caractérisés du *Swiss made* ou d'autres références emblématiques de la Suisse ont été mis en évidence afin d'illustrer toute l'ampleur du problème. Sans parler des agissements sans limite des contrefacteurs qui n'hésitent pas à aller jusqu'à la falsification de documents FH, signatures comprises, pour arguer de la prétendue origine suisse des produits qu'ils mettent en vente.

Deux mémorandums, dûment documentés, accompagnés d'une liste noire des marques abusant notoirement du *Swiss made* ont été remis à la partie chinoise afin qu'elle donne suite aux demandes de la FH.

Les deux parties ont par ailleurs pu progresser significativement sur les modalités de coopération en ce qui concerne la formation des autorités chinoises chargées de la lutte anti-



Zhang Hongguang et Jean-Daniel Pasche

contrefaçon. La FH dispose d'une longue expérience en la matière et dispense régulièrement de telles formations partout dans le monde. Le même dispositif devrait ainsi pouvoir être mis sur pied dès l'année prochaine en Chine également.

La délégation chinoise a relevé l'importance du marché chinois pour l'horlogerie suisse et le rôle déterminant de la distribution. Elle a aussi mis en exergue certaines activités que les milieux horlogers chinois organisent sur place, comme la semaine horlogère à Shenzhen en juin de chaque année.

Une visite d'Omega, complétée par la découverte de la Cité du Temps (musées Omega et Planet Swatch), est venue clôturer la réunion du groupe de travail.

Comité permanent de l'horlogerie européenne

C'est à l'invitation de la FH que les délégations allemande, française, italienne et suisse au Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) se sont retrouvées à Lausanne fin 2019.

Présidée par Jean-Daniel Pasche, la réunion a d'abord permis de faire un état de situation en ce qui concerne les projets et autres initiatives en matière de protection des indications géographiques. En l'occurrence, les travaux en cours sur le «Made in France» portent sur la définition du cahier des charges et l'examen des critères susceptibles d'entrer dans la définition de l'indication française. En Allemagne, la charte mise en place par l'association BV Schmuck + Uhren repose sur l'engagement et la responsabilité individuelle de chaque fabricant de satisfaire à certains critères qualitatifs additionnels.

En matière de Swiss made, la délégation européenne a été informée des démarches entreprises par la FH en vue de l'enregistrement de la marque collective «Swiss» dans l'Union européenne, à l'instar des enregistrements similaires déjà exploités aux Etats-Unis et à Hong Kong. Le but de cet enregistrement vise le renforcement du combat, dans l'ensemble du marché européen, contre les abus du Swiss made horloger.

En matière de normalisation, le CPHE a passé en revue l'avancement des travaux au sein du congrès ISO/TC 114 qui s'est tenu à Marseille au printemps: étanchéité, antimagnétisme, piles et batteries, traitement antireflets des verres de montres, entre autres.

Le comité s'est plus longuement attardé sur le projet de restriction REACH visant les substances sensibilisantes cutanées (allergènes) dans les cuirs et les textiles, de même que sur la procédure de révision de la classification CLP (Classification, Labelling and Packaging) de l'argent (voir la rubrique Faits marquants, page 10).

Les délégués ont finalement procédé à un large échange de vues sur différents thèmes d'actualité tels que l'accord institutionnel entre l'Union européenne et la Suisse, la disponibilité des pièces de rechange (une loi visant l'obligation de réparation serait actuellement en cours d'élaboration au Sénat français), la responsabilité des sites de *e-commerce* en matière de vente de contrefaçons ou les récents accords de libre-échange.

La réunion s'est conclue par une visite fort intéressante - et fort appréciée - de l'École polytechnique fédérale de Lausanne placée sous le thème de l'innovation et ponctuée par la découverte du bâtiment ArtLab, qui abrite le Venice Time Machine ainsi que le Montreux Jazz Heritage Lab.



Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

Le centre FH de Hong Kong a une nouvelle fois déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à plusieurs dizaines de délégués des entreprises membres de la FH en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs homologues asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines variés tels que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels - à Hong Kong, en Chine ou ailleurs dans la région - la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le sud-est asiatique.

Parallèlement, le centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le centre FH de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, en particulier dans le domaine juridique et celui de la lutte anticontrefaçon, et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Sur le marché japonais, le centre FH de Tokyo a répondu présent face aux nombreuses sollicitations des membres FH et de leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a également donné suite aux requêtes des médias et maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques, tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Le centre FH a par ailleurs assuré un suivi régulier en matière de service après-vente au profit d'un certain nombre de membres FH (pool de service après-vente). Au printemps 2019, il s'est tout particulièrement agi d'identifier un nouveau

partenaire apte à fournir le service prévu tant pour les garde-temps sous garantie que hors garantie. Un nouveau contrat de collaboration a pu être conclu à satisfaction.

Deuxième du genre, le séminaire horloger organisé en juillet par le centre FH était placé sous le thème «Current situation of infringement on intellectual property in Japan and its solution». La soixantaine de participants, tous issus des représentations japonaises des marques (CEO, directeurs marketing, chefs de marques, etc.) ont particulièrement apprécié la qualité des différentes présentations, dont celle de Thierry Dubois, directeur du centre FH de Hong Kong. Ils ont aussi clairement réitéré leur intérêt pour ce genre de manifestations organisées par la FH, raison pour laquelle un second événement a été mis sur pied en fin d'année.

Principal projet de l'année, l'exploitation de la version japonaise de l'exposition itinérante *watch.swiss* a débuté en août, à l'occasion des semaines horlogères organisées régulièrement par les principaux centres commerciaux (voir page 24). En 2019, ce fut le cas à Tokyo (Tobu World Watch Fair), Nagoya (Mitsukoshi Sakae World Watch Fair) et Fukuoka (Daimaru Fukuoka World Watch Festa). Plusieurs dizaines de marques suisses participent régulièrement à chacun de ces événements promotionnels typiques du marché japonais et les thématiques présentées par *watch.swiss Japan* sont venues soutenir l'offre horlogère en soulignant leur message «Qui dit montres dit Suisse, et qui dit Suisse dit montres».



Séminaire horloger organisé par le centre FH de Tokyo



Version japonaise de l'exposition itinérante watch.swiss





L'horlogerie

suisse en 2019

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

Le marché horloger a fait face un environnement complexe, caractérisé par des changements profonds et, de plus en plus, rapides. Ces nouvelles règles du jeu font écho à des tendances souvent observables, parfois mesurables, voire mêmes modélisables. Sur cette base, la branche doit s'adapter et les marques définir leur stratégie pour répondre à ces évolutions et continuer de rencontrer l'intérêt des consommateurs.

Du point de vue de ses exportations, l'industrie horlogère suisse a affiché un bilan positif en 2019, à deux nuances près. Premièrement, la croissance n'a pas été homogène et tous les acteurs n'en ont pas bénéficié. Il existe des différences parfois marquées entre les principaux marchés et segments de prix. Deuxièmement, le nombre de pièces a atteint un niveau historiquement bas. Cette baisse, imputable à 85% au segment d'entrée de gamme, inquiète particulièrement les sous-traitants, pour qui les volumes sont indispensables au fonctionnement de l'outil de production, ainsi qu'au maintien des effectifs et des investissements.

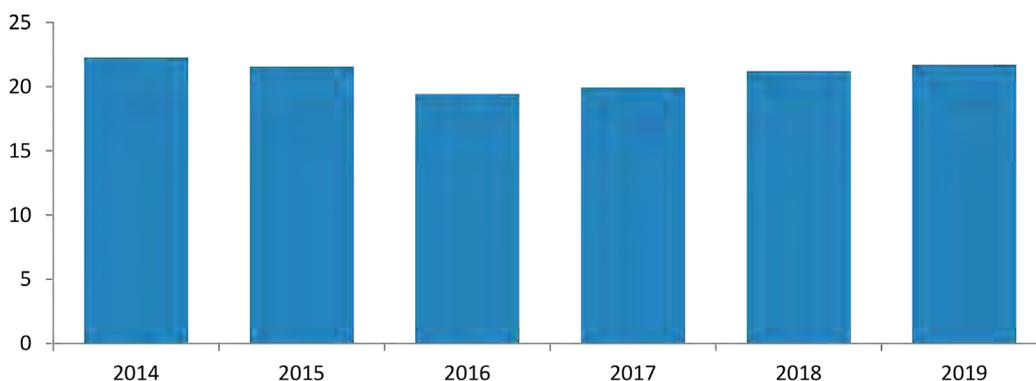
Sur cette base, l'horlogerie suisse s'est inscrite dans une perspective favorable aux produits de luxe, notamment en Chine, mais également dans de nombreux autres marchés d'Asie et aux Etats-Unis. Le contexte général complexe demande des efforts d'adaptation permanents aux marques horlogères. Le niveau élevé du franc, les réglementations contraignantes en Russie et en Turquie, les changements dans la distribution

aussi bien physique que digitale, les modes de consommation des générations Y et Z, l'essor du marché *pre-owned* et les mesures nécessaires au développement durable seront autant de facteurs à intégrer à la stratégie pour les prochaines années. Plusieurs de ces éléments ne sont toutefois pas nouveaux et la branche œuvre déjà dans ce sens.

Les événements qui ont affecté Hong Kong depuis l'été ont singulièrement compliqué l'analyse du marché horloger et réduit drastiquement la visibilité. Les manifestations dans la région administrative spéciale ont affecté les ventes sur place depuis juillet et les exportations horlogères significativement depuis octobre. La paralysie du marché semble durable, tant les revendications des manifestants semblent difficilement recevables par Pékin. Durant le quatrième trimestre 2019, le recul de Hong Kong a amputé de quatre points la croissance des exportations horlogères au niveau mondial.

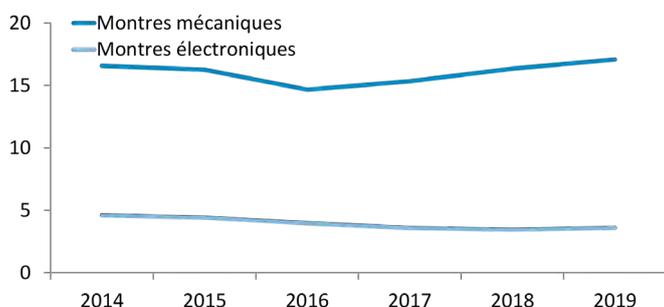
Exportations horlogères

Dans un environnement complexe et mouvant, l'industrie horlogère suisse a vu ses exportations dépasser le niveau déjà élevé réalisé en 2018, en phase avec les prévisions établies une année auparavant. Elle a cependant dû faire face à une concurrence accrue, aussi bien dans le segment supérieur que dans l'entrée de gamme, où les volumes ont particulièrement souffert. Au final, les exportations horlogères suisses se sont élevées à 21,7 milliards de francs en 2019, soit une



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

croissance de 2,4% par rapport à 2018. Le second semestre (+3,2%) a enregistré une progression deux fois plus marquée que celle de la première moitié de l'année (+1,5%), mais le rythme a ralenti au cours du quatrième trimestre (+1,1%), pénalisé par l'évolution très négative de Hong Kong.



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations de montres-bracelets

Représentant presque 95% de la valeur totale à l'exportation, les montres-bracelets ont donné le ton en 2019. Avec une augmentation de 2,6% par rapport à 2018, leur valeur a dépassé la barre des 20 milliards de francs (20,5 milliards). En revanche, le nombre de pièces correspondant a diminué de 13,1%. La tendance baissière affichée depuis de nombreuses années s'est accentuée durant l'été 2018 et a nettement affecté tous les mois de 2019, sans exception. La Suisse a ainsi expédié 20,6 millions de garde-temps à l'étranger, soit 3,1 millions de moins que l'année précédente. Ce niveau historiquement bas, même inférieur à celui de la crise de 2009, est comparable au volume exporté durant le creux du début des années 1980.

Exportations par segments de prix

Une barre s'est dessinée à 3'000 francs (prix export), au-dessous de laquelle les résultats se sont inscrits en baisse, aussi bien en valeur (-6,5%) qu'en nombre de pièces (-14,4%). Plus de 85% de la baisse des volumes sont attribuables aux montres de moins de 200 francs. A l'opposé, les garde-temps de plus de 3'000 francs ont affiché une forte hausse.

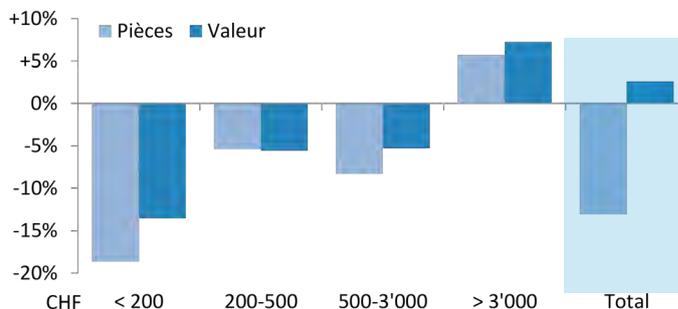
Exportations par matières

La plupart des principaux groupes de matières ont vu leur chiffre d'affaires à l'exportation augmenter en 2019, à l'exception notable de l'acier (-1,9%). La croissance a été portée par les montres en métaux précieux et bimétalliques. Du côté des volumes, les catégories les plus importantes (*Acier*, *Autres matières* et *Autres métaux*) ont enregistré un recul à deux chiffres.

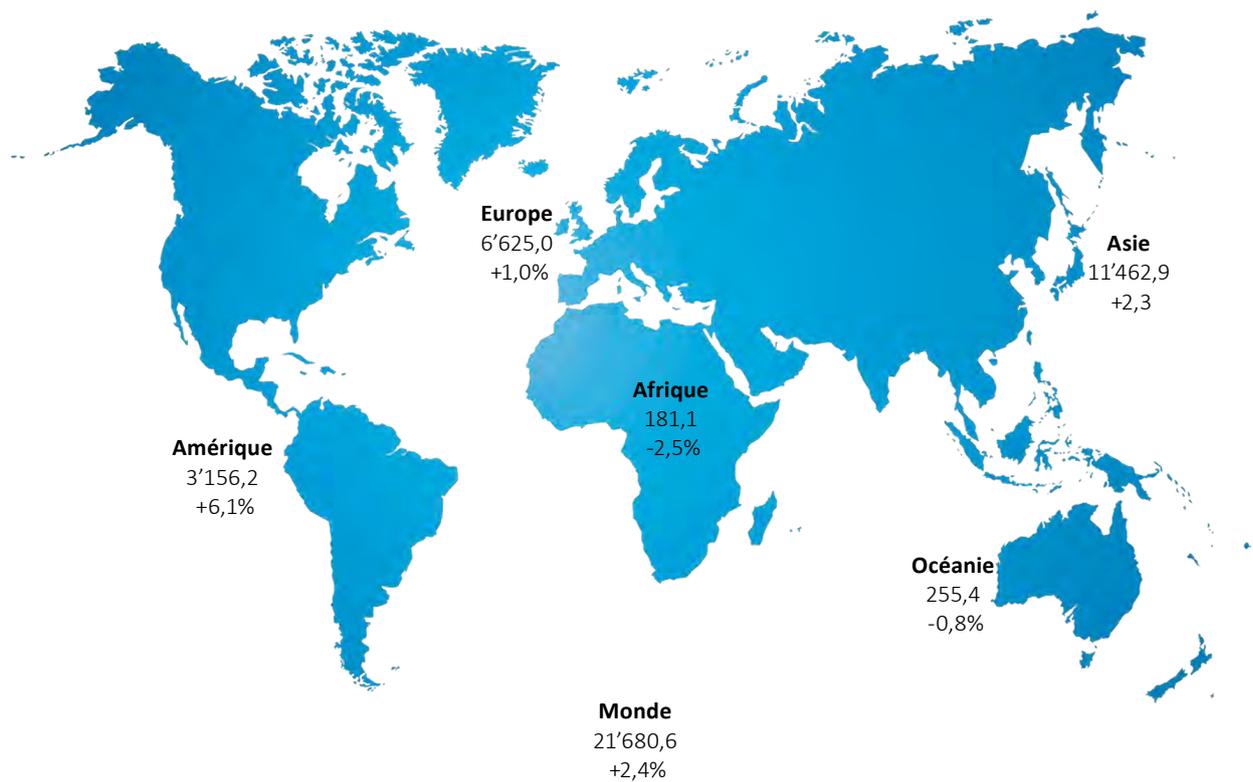
Marchés d'exportations

La part de l'Asie dans les exportations horlogères suisses a légèrement diminué en raison de l'influence négative de Hong Kong. Néanmoins, avec 53%, le continent asiatique a encore généré plus d'un franc sur deux pour les montres suisses en 2019. L'Europe a représenté 30% et l'Amérique 15%.

Les exportations horlogères vers l'Asie ont augmenté globalement de 2,3% par rapport 2018. Les principaux débouchés ne se sont toutefois pas tous situés près de cette moyenne. Lourdemment pénalisé par les manifestations qui s'y déroulent depuis juin, Hong Kong a bouclé l'année sur un repli de 11,4% (-25,9% durant le quatrième trimestre). A l'opposé, la Chine a régulièrement accéléré son rythme de croissance pour terminer à +16,1%, de même que le Japon avec +19,9%. Singapour (+14,6%) a complété le trio des marchés en forte hausse, grâce



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2018)



Valeur totale des exportations en 2019 (en millions de francs)

à un excellent second semestre. La Corée du Sud (+4,9%) a connu une progression plus modérée. Au Moyen-Orient, les Emirats arabes unis (+2,4%) ont présenté une augmentation, tandis que l'Arabie saoudite (-6,4%) s'est inscrite en baisse.

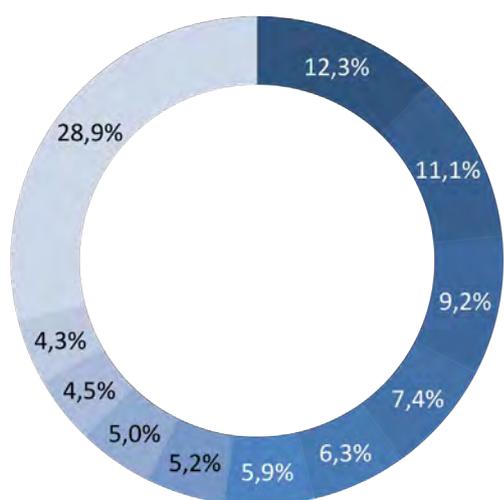
L'Europe (+1,0%) a réalisé la plus faible croissance, tirée essentiellement par le Royaume-Uni. L'Allemagne (+0,2%) et la France (+0,2%) ont stagné, alors que l'Italie (-4,2%) l'Espagne (-1,1%) et les Pays-Bas (-3,0%) ont perdu un peu de terrain.

L'Amérique (+6,1%) s'est révélée la région la plus dynamique, grâce aux Etats-Unis (+8,6%), qui ont absorbé à eux seuls les trois quarts des exportations horlogères à destination du continent.

Autres produits exportés

En marge des montres-bracelets, l'horlogerie suisse a également exporté d'autres produits en 2019, comme des pendules, des réveils, des horloges, de montres de poches ou des pièces détachées. Leur valeur s'est établie à 1,2 milliard de francs, ce qui correspond à un recul de 1,4% par rapport à 2018.

Après trois ans de baisse, les exportations de réveils, pendules et horloges ont renoué avec la croissance (+16,9% en valeur). A l'inverse, les montres de poche se sont contractées de 27,2%. Les mouvements de montre suisses ont eu moins de succès à l'étranger. Leur nombre de pièces a diminué de 10,2% en comparaison avec 2018, à 4,4 millions d'unités.



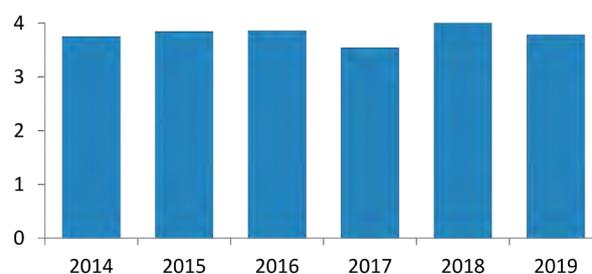
- Hong Kong
- Etats-Unis
- Chine
- Japon
- Royaume-Uni
- Singapour
- Allemagne
- France
- Italie
- Emirats arabes unis
- Autres pays

Principaux marchés en 2019

Les exportations de boîtes de montres et de bracelets, en baisse, ont surtout reflété le trafic de perfectionnement.

Importations horlogères

Les importations horlogères suisses avaient franchi la barre des 4 milliards de francs en 2018 et elles sont redescendues à 3,8 milliards en 2019 (-5,5%). Dans le détail, les montres-bracelets ont connu une tendance identique (-6,0%), de même que l'approvisionnement en composants. En lien avec la baisse des volumes, les importations de boîtes et de bracelets se sont inscrites en baisse sensible.



Importations horlogères totales (en milliards de francs)





Structure de

la FH en 2019

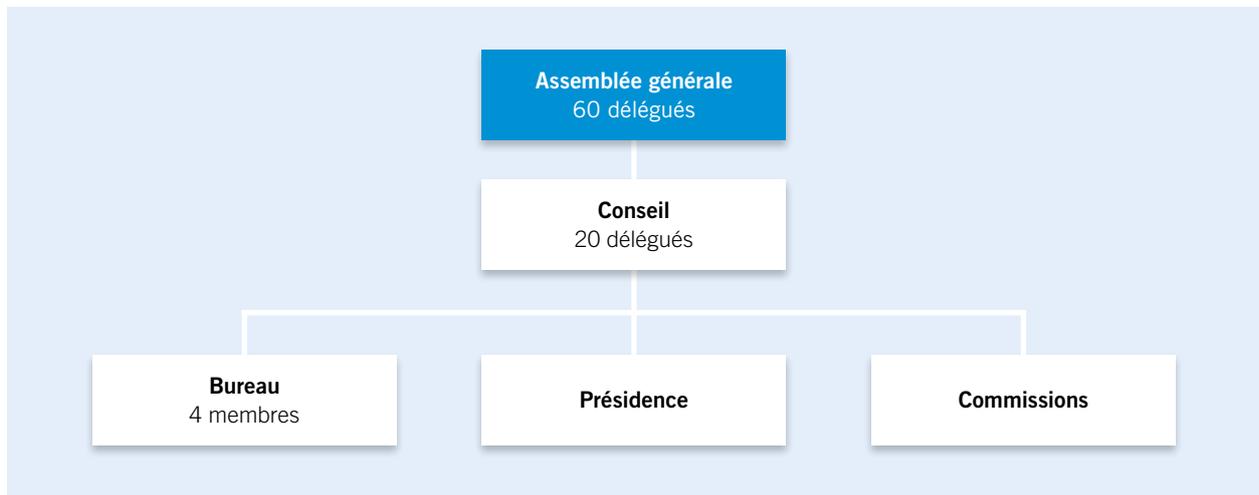
Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.



La FH en 2019

Au 31 décembre 2019, la FH regroupait 428 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 162 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2019, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter
Pignons Affolter SA

Karlheinz Baumann
Richemont International SA

Denis Bolzli
Aéro Watch SA

Cédric Bossert
Richemont International SA

Patrick Brandelet
Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi
Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse

Jérôme Cavadini
Richemont International SA

Dino D'Aprile
Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois
Dubois Dépraz SA

Joris Engisch
Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier
Nivarox-FAR SA

David Guenin
Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod
Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler
Rolex SA

Thierry Kenel
The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Christian Klever
Breitling SA

Aurélien Le Bigot
Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufacture SA

Giuseppe Maesano
Universo SA

Alain Marietta
Métalem SA

Pierre-André Meylan
Piguet Frères SA

Olivier Montavon
Simon et Membrez SA

Corine Neuenschwander
Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia
Multitime Quartz SA

Jean-Daniel Pasche
Président FH

Flavio Pellegrini
MGI Luxury Group SA

Adrianna Pozza
Victorinox Swiss Army SA

Sébastien Roche
TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro
Fraporlux SA

Manuela Surdez
Goldec SA

Alberto Tellan
Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud
Tissot SA

Pierre Verdière
La Montre Hermès SA

Andreas Voll
IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Roger Wermeille
Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

Eric Yersin
Raymond Weil SA

Vladimiro Zennaro
Bergeon SA

Vacant
Patek Philippe SA Genève





Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Christian Klever

Breitling SA

Massimo Longo

Roventa-Henex SA

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2019, le Conseil était composé des membres suivants:

Alain Marietta

Métalem SA

Olivier Montavon

Simon et Membrez SA

Arianna Pozza

Victorinox Swiss Army SA

Sébastien Roche

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Peter Steiger

The Swatch Group SA

Alberto Tellan

Manufacture des montres Rolex SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Vacant

Patek Philippe SA Genève

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et d'un ou deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2019 sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Le président de la Commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Bratschi

Commission veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Groupement anticontrefaçon

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2019, la FH comptait 32 personnes en équivalent plein temps à Bienne (31 en 2018). Son organigramme est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ France Horlogerie Industries du Temps et des microtechniques
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie, Kirghizistan, Moldavie)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ◆ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ◆ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ◆ Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- ◆ INDICAM - Associazione italiana per la Lotta alla Contraffazione
- ◆ STOP PIRACY – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- ◆ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ◆ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ◆ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ◆ Association suisse du droit de la concurrence
- ◆ Association suisse du droit européen
- ◆ Commission européenne, DG Environnement
- ◆ International Trademark Association (INTA)
- ◆ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ◆ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

info@fhs.swiss
www.fhs.swiss
Tél. +41 32 328 08 28